



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE 5 MARS 2015

PRO C È S V E R B A L

Membres de la Commission présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Benoît van Es – Romuald Delavergne – Jacques Harbonn - François Daniel

1. But de la « réunion »

Prendre une décision sur une double réclamation portée sur la feuille de rencontre du Championnat de France Départemental, en PR Poule C, lors de la Journée 2, entre Paris 13 8 et Reuilly 6

2. Rappel des faits

La première réclamation est faite par Mr. Maxime Walbroux du club de Reuilly à l'encontre de Mr. Serey Om de Paris 13 : Ce dernier ne s'essuie pas tous les 6 points mais quand il veut, même après qu'il lui ait été demandé plusieurs fois de respecter le règlement.

La seconde réclamation est faite par le capitaine de Paris 13 contre M. Claude Thisse de Reuilly, car son revêtement picot semble laqué et brille comme un miroir. Ce dernier ne veut pas changer de raquette malgré le fait qu'il en ait une de rechange dans son sac.

3. La décision de la Commission

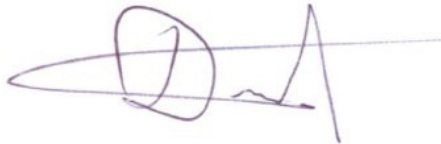
Après vote, la Commission Sportive Départementale prend les décisions suivantes :

Dans les deux cas, un rappel à l'ordre est fait aux joueurs. Les règles du jeu sont universelles et doivent être appliquées par tous et à tous les niveaux. Si M. Om ou M. Thisse est de nouveau l'objet d'une réclamation identique, la Commission Sportive Départementale se verra contrainte d'instruire un dossier à l'Instance Régionale de Discipline, laquelle sera peut-être amenée à prendre des sanctions plus ou moins dures.

La Commission Sportive Départementale demande à M. Om de faire un effort, et de désormais s'essuyer tous les 6 points comme le stipule l'article 3.4.4.1.2 des règles du jeu : « Le jeu doit être continu tout au long d'une partie ; toutefois, chaque joueur a droit à de courtes interruptions de jeu afin de s'éponger à l'issue de chaque série de six points après le début de chaque manche et au changement de camp lors de la dernière manche possible d'une partie. »

La Commission Sportive Départementale demande à M. Thisse de jouer avec des raquettes conformes aux normes de l'ITTF. En aucun cas il n'est autorisé d'altérer la surface d'un revêtement afin d'en tirer profit dans le jeu.

Procès Verbal établi le 10 Mars 2015
Pour la Commission Sportive Départementale
du Comité de Paris de Tennis de Table

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized initial 'O' followed by a series of loops and a final vertical stroke.